

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE****SEANCE DU 11 MAI 2026****Nombre de membres en exercice : 24****Nombre de membres présents : 21****Date de la convocation : 04 mai 2026**

**Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.

**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric

**Absent :** /

**Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_06

**OBJET :** Adhésion à l'association Sylv'acctes.

L'association Sylv'ACCTES agit comme une interface de financement entre des financeurs (entreprises, collectivités, particuliers, ...) qui souhaitent améliorer leur empreinte sur le climat et l'environnement, et des forestiers désireux de s'engager dans une démarche de gestion durable et vertueuse de leurs forêts avec des travaux forestiers ayant fait preuve de leurs qualités climatiques, économiques, environnementales et sociétales.

Sylv'ACCTES permet de financer des itinéraires de gestion sylvicoles (travaux forestiers) relevant de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts (CO2, biodiversité, paysages, eau...) sur le périmètre de ses territoires membres.

Ainsi, afin de devenir éligible aux aides sylvicoles, un territoire mettant en œuvre une politique de gestion forestière, doit proposer un Projet Sylvicole Territorial (PST).

Ce document définit les enjeux forestiers locaux, décrit les itinéraires de gestion forestière à mettre en œuvre et leur niveau de financement. Il est donc proposé que la CCVV s'engage, avec l'ensemble de ses partenaires, dans l'élaboration d'un Projet Sylvicole Territorial (PST).

Une fois approuvé par l'association Sylv'ACCTES, celui-ci deviendra un document de contractualisation avec le territoire et fixera le cadre de l'action de Sylv'ACCTES à l'échelle de la CCVV pour 3 ans.

Par ailleurs, pour que les porteurs de projets locaux soient éligibles aux aides apportées par Sylv'ACCTES, un territoire porteur d'un PST doit adhérer à l'association Sylv'ACCTES.

Les bénéficiaires des aides Sylv'ACCTES sont les propriétaires forestiers : propriétaires publics (communes par exemple) et privés, ainsi que leur structure de regroupement, pourvus d'un document de gestion durable (aménagement forestier, plan simple de gestion) engagés dans un programme de certification de la gestion forestière (PEFC ou FSC). Le taux d'aides applicable sur les montants hors taxe des travaux forestiers est de 50% en forêt publique et 70% en forêt privée.

Monsieur le Président propose d'adhérer à l'association Sylv'ACCTES. La cotisation pour la CCVV est fixée à 4 000 € pour la période 2026-2028.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

Pour : 24 ( dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

**VALIDE** l'adhésion à l'association Sylv'acctes.

**AUTORISE** le Président à signer tout document et mandat qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Anne-Gaëlle **DUBOIS**



**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65  
internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

Le Président

Patrick **CHARDON**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE****SEANCE DU 11 MAI 2026****Nombre de membres en exercice : 24****Nombre de membres présents : 21****Date de la convocation : 04 mai 2026****Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric**Absent :** /**Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_09

**OBJET :** Adhésion au dispositif Achats Publics Mutualisés du Syane.**Vu** le code général des collectivités territoriales,**Vu** le code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-2 à L2113-5 ;**Vu** la délibération DEL-2025-228 du Comité Syndical du Syane en date du 16 octobre 2025, portant sur la mise en place du dispositif Achats Publics Mutualisés,**Vu** la délibération DEL-2025-229 du Comité Syndical du Syane en date du 16 octobre 2025, portant sur la création de la centrale d'achat du Syane,**Vu** la délibération DEL-2025.00301 du Bureau Syndical du Syane en date du 11 décembre 2025, portant sur l'adhésion à la CANUT en tant que groupe de structures,**Vu** la version en vigueur des conditions générales du dispositif Achats Publics Mutualisés, telles que délibérées par le Comité Syndical du Syane**Vu** la version en vigueur des conditions particulières de fonctionnement de la Centrale d'achat du Syane, telles que délibérées par le Bureau Syndical du Syane**Vu** la version en vigueur des conditions particulières d'accès à la CANUT, telles que délibérées par le Bureau Syndical du Syane.**Exposé**

Par délibération en date du 16 octobre 2025, le Syane a mis en place un dispositif Achats Publics Mutualisés visant à mettre à disposition des collectivités de Haute-Savoie un ensemble d'outils complémentaires pour accompagner le développement des politiques énergétique et

numérique du territoire, en s'appuyant sur les expertises en lien avec son domaine de compétences.

Conçu comme une boîte à outils opérationnelle, le dispositif s'articule autour de plusieurs leviers accessibles aux adhérents du Syane :

- Un accès à des marchés orientés énergie et numérique, portés par la Centrale d'achat du Syane ;
- Un accès aux achats groupés d'énergie (gaz et électricité) et numériques, qui seront intégrés dans la Centrale d'achat du Syane à compter des prochaines consultations ;
- Un accès à des marchés de la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms) sélectionnés par le Syane, pour les mettre à disposition de ses seuls adhérents.

Ce dispositif revêt plusieurs intérêts :

- Des marchés publics de travaux et de services prêts à être exécutés ;
- Un outil technique et juridique sur les sujets liés aux transitions énergétique et numérique ;
- Une optimisation des ressources et des économies grâce à la mutualisation des achats
- Une sécurisation des achats et un suivi rigoureux des prestataires.

L'adhésion au dispositif « Achats Publics Mutualisés » vaut, par principe, adhésion automatique à la Centrale d'achat du Syane ainsi qu'accès aux marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane.

À ce titre, et conformément à la délibération du Comité syndical du Syane n° DEL-2025-228 du 16 octobre 2025, l'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et des conditions particulières applicables à chacun des outils du dispositif, et les accepter sans réserve.

Les modalités d'accès aux marchés sont différenciées selon trois catégories :

1. Les marchés standards ouverts à tous les adhérents sans conditions spécifiques ;
2. Les marchés standards « accessibles sous conditions », en raison de leur technicité ou de leur articulation avec les offres de service du Syane,
3. Les marchés groupés d'énergie, qui répondent à des règles de fonctionnement particulières.

L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence. L'acheteur adhérent à la Centrale d'achat est autonome dans l'exécution du marché (recensement des besoins, émission de l'ordre de service, passation du bon de commande, réception des prestations et paiement des factures). Au vu des éléments ci-dessus exposés, il est proposé d'adhérer au dispositif Achats Publics Mutualisés.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

Pour : 24 ( dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

- **Décide** d'adhérer au dispositif Achats Publics Mutualisés Centrale d'achat du Syane et accède à l'ensemble de marchés de la Centrale sélectionnés par le Syane pour ses adhérents,
- **Accepte** les conditions générales du dispositif Achats Publics Mutualisés ainsi que les conditions particulières de fonctionnement de la Centrale d'achat du Syane et d'accès à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms,
- **Autorise** M le Président à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment les lettres d'engagement aux marchés de la Centrale d'achat, dans le respect des compétences qui lui ont été déléguées par l'Assemblée délibérante.
- **Autorise** le Président à signer tout document et mandat qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Anne-Gaëlle **DUBOIS**

**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

Le Président  
Patrick **CHARDON**



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le



ID : 074-247400047-20260511-202605\_09-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 11 MAI 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 21**

**Date de la convocation : 04 mai 2026**

**Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.

**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric

**Absent :** /

**Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_02

**OBJET :** Approbation du règlement intérieur et de la charte de déontologie des élus de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire,

**Vu :**

- les articles L.5211-1 et suivants du CGCT relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;
- l'article L.2121-8 du CGCT applicable aux EPCI par renvoi de l'article L.5211-1, relatif à l'établissement d'un règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus et l'obligation de le voter dans les six mois suivant l'installation du conseil communautaire,
- les articles L.1111-1-1 et suivants du CGCT relatifs à la charte de l'élu local ;
- la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;

**Considérant :**

- qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer les modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante au travers d'un règlement intérieur,
- que le règlement intérieur vise à garantir le bon fonctionnement des instances communautaires, la transparence des débats et la sécurité juridique des décisions,

- que la Communauté de communes souhaite affirmer les principes deontologiques applicables aux élus communautaires dans l'exercice de leurs fonctions,
- que la charte de déontologie a pour objet de rappeler les valeurs de probité, d'intégrité, d'impartialité, de neutralité, de prévention des conflits d'intérêts, de respect des obligations de discrétion et de confidentialité,
- qu'il convient d'adopter ces documents afin de renforcer la qualité du service public local et la confiance des administrés dans l'action communautaire,

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

Pour : 24 ( dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

### DÉCIDE :

#### Article 1

D'approuver le règlement intérieur de la Communauté de communes annexé à la présente délibération.

#### Article 2

D'approuver la charte de déontologie des élus de la Communauté de communes annexée à la présente délibération.

#### Article 3

De préciser que ces documents entreront en vigueur à compter de leur adoption par le Conseil communautaire.

#### Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### Article 5

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément aux dispositions en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance  
Anne-Gaëlle **DUBOIS**

Pour copie conforme,  
Le Président  
Patrick **CHARDON**

**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)



Envoyé en préfecture le 12/05/2026  
Reçu en préfecture le 12/05/2026  
Publié le  
ID : 074-247400047-20260511-202605\_13-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 11 MAI 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 21**

**Date de la convocation : 04 mai 2026**

**Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.

**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric

**Absent :** /

**Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_13

**OBJET :** Création et suppression de postes

Suite à la validation des lignes directrices de gestion par le CDG74 , un tableau d'avancement de grade a été proposé pour la validation à Monsieur le Président.

Afin de pouvoir promouvoir les agents concernés, il convient de créer un certain nombre de postes et d'en supprimer certains autres :

**POSTE A CRÉER :**

- Attaché principal à compter du 01/11/2026 (1)
- Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à compter du 01/11/2026 (1)
- Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à compter du 11/10/2026 (1)
- Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à compter du 10/11/2026 (1)
- Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à compter du 11/10/2026 (1)
- Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe à compter du 01/08/2026 (1)

**POSTE A SUPPRIMER :**

- Attaché à compter du 01/11/2026 (1)

- Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à compter du 11/10/2026 (1)
- Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à compter du 11/10/2026 (1)
- Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à compter du 10/11/2026 (1)
- Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à compter du 11/10/2026 (1)
- Adjoint territorial du patrimoine à compter du 01/08/2026 (1)

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré, décide :

Pour : 24 ( dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

**VALIDE** la proposition du Président de création et de suppression de postes.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Anne-Gaëlle **DUBOIS**



Le Président

Patrick **CHARDON**

**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260511-202605\_05-DE



**SEANCE DU 11 MAI 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 21**

**Date de la convocation : 04 mai 2026**

**Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.

**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_05

**OBJET :** Désignation d'un représentant pour Sylv'acctes

Monsieur Hervé BOSSON , Vice-président rappelle que la CCVV adhère à cette association depuis 2024, il s'agit d'une association reconnue en tant qu'organisme d'intérêt général en charge de l'accompagnement des collectivités et des propriétaires privés dans la gestion des forêts privées mais également publiques.

Elle permet le financement de travaux forestiers en matière de forêts publics et privées.

Cette association a été créée en 2015 par la Région AURA , une banque et la métropole de Lyon.

Il s'agit d'une association non militante et apolitique, les membres sont des personnes morales.

A ce titre, la CCVV dispose d'un représentant titulaire.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Hervé BOSSON, en tant représentant de la CCVV.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

Pour : 24 ( dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

**VALIDE** la candidature de Monsieur Bosson Hervé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Anne-Gaëlle **DUBOIS**



**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

Le Président  
Patrick **CHARDON**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260511-202605\_14-DE



**SEANCE DU 11 MAI 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 21**

**Date de la convocation : 04 mai 2026**

**Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.

**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric

**Absent :** /

**Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_14

**OBJET :** Désignation des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein des instances de l'EPF74.

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner trois candidats titulaires et trois candidats suppléants afin de siéger au sein de l'assemblée générale de l'EPF74.

Il convient également parmi les trois membres proposés , de désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant qui siégeront au sein du Conseil d'administration.

Considérant, que lors de la réunion de Conseil Communautaire en date du 20 avril 2026 les élus ont désigné les représentants au sein de l'EPF,

Considérant qu'il y a eu une erreur de forme lors de la nomination,

Monsieur le Président propose de reprendre une délibération afin de nommer les représentants au sein de l'EPF,

Les trois membres titulaires proposés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale sont :

- Patrick CHARDON
- Laurent DETRAZ
- Julie NOVEL VERDAN

Les trois membres suppléants proposés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale sont :

- Frédéric GUIBERTI
- Vincent LETONDAL
- Pauline GREGIS GUEDRON

Sont désignés pour siéger au sein du Conseil d'administration :

- En membre titulaire : Patrick CHARDON
- En membre suppléant : Julie NOVEL VERDAN

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

Pour : 24 ( dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

**VALIDE** la proposition des représentants au sein de l'EPF74.

**AUTORISE** le Président à signer tout document et mandat qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Anne-Gaëlle **DUBOIS**



**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

Le Président  
Patrick **CHARDON**



**Cette délibération annule et remplace la délibération n°202604\_28 du 20 avril 2026  
approuvée par les services de la Préfecture en date du 24 avril 2026.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 11 MAI 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 21**

**Date de la convocation : 04 mai 2026**

**Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.

**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_01

**OBJET :** Enregistrement des séances du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et suivant,

**VU** l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L.5211-1, disposant que les séances des assemblées délibérantes sont publiques,

**CONSIDÉRANT que** le principe de publicité des séances permet d'assurer l'information des citoyens sur les débats et décisions de l'assemblée communautaire,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de procéder à l'enregistrement audio des séances du Conseil communautaire afin de faciliter :

- la retranscription des débats ;
- l'archivage des séances ;
- la transparence de l'action publique locale ;

**CONSIDÉRANT que** ces enregistrements doivent être réalisés dans le respect :

- du bon ordre des séances ;

- du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- du droit à l'image et de la protection des données personnelles ;
- des prescriptions du règlement intérieur du Conseil communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

**Pour** : 24 ( dont 3 pouvoirs)

**Contre** : /

**Abstention** : /

### DÉCIDE :

#### Article 1

- D'autoriser l'enregistrement audio des séances publiques du Conseil communautaire.

#### Article 2

Que ces enregistrements pourront être utilisés :

- pour les besoins administratifs internes ;
- pour faciliter la rédaction des procès-verbaux ;

#### Article 3

Que les modalités techniques de captation et de diffusion devront garantir :

- le respect du bon déroulement des séances ;
- la sécurité et la confidentialité des données ;
- le respect des droits des personnes concernées.

#### Article 4

Que le public et les membres du Conseil communautaire seront informés préalablement de l'existence de ces enregistrements par tout moyen approprié (affichage, mention sur la convocation, signalétique en salle, etc.).

#### Article 5

Monsieur le Président est autorisé à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance  
Anne-Gaëlle **DUBOIS**



**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

Pour copie conforme,  
Le Président  
Patrick **CHARDON**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 11 MAI 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 21**

**Date de la convocation : 04 mai 2026**

**Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.

**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric

**Absent :** /

**Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_04

**OBJET :** Garantie à première demande AFL

La Communauté de Communes de la vallée Verte,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n°202105\_01, en date du 10 mai 2021 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la Communauté de Communes de la Vallée Verte,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de [Nom de la collectivité], afin que [Nom de la collectivité] puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale,

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

Pour : 24 ( dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

- Décide que la Garantie de la CCVV est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :
  - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que la CCVV est autorisée à souscrire,
  - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la CCVV auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
  - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
  - si la Garantie est appelée, la CCVV s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
  - le nombre de Garanties octroyées par le Conseil Communautaire sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement,
- Autorise le Président ou son représentant dument habilité, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la CCVV pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Anne-Gaëlle **DUBOIS**

Le Président  
Patrick **CHARDON**



**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE****SEANCE DU 11 MAI 2026****Nombre de membres en exercice : 24****Nombre de membres présents : 21****Date de la convocation : 04 mai 2026****Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric**Absent : /****Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_10

**OBJET :** Nomination déontologue**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-14, ainsi que ses articles R. 1111-1- A et suivants,**Vu** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218),**Vu** le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juin 2023,**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,**Considérant que** tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,**Considérant que** le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants,**Considérant que** les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences, que les missions de référent déontologue peuvent notamment être assurées par des personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci,

**Considérant que** plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes,

**Considérant** l'accord de la personne désignée,

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré, décide :

Pour : 24 ( dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

#### **Article 1** : Désignation du référent déontologue

M. Jean-Olivier VIOUT est nommé en qualité de référent déontologue des élus, pour une durée de 6 ans jusqu'à l'expiration du mandat 2026-2032.

Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

#### **Article 2** : Modalités de saisine du référent

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la collectivité.

Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue – Nom de la collectivité - Confidentiel ». Avec l'accord des élus qui le sollicitent, la saisine du référent déontologue pourra transiter par la collectivité, dans le respect des obligations de confidentialité rappelées par l'article R. 1111-1-D du CGCT. Dans ce dernier cas, il est conseillé à la collectivité de créer une adresse mail dédiée exclusivement à la saisine du référent déontologue).

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral).

#### **Article 3** : Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

#### **Article 4** : Rémunération du référent déontologue

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé à 80 euros TTC par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Cette indemnité sera versée par la Communauté de Communes de la Vallée Verte directement au référent déontologue, attestation de saisine à l'appui. Cette attestation sera fournie par le référent déontologue à l'issue de la saisine afin de justifier son intervention et sa rémunération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Anne-Gaëlle **DUBOIS**



**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**  
131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE  
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65  
internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

Le Président  
Patrick **CHARDON**



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le



ID : 074-247400047-20260511-202605\_10-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026  
Reçu en préfecture le 12/05/2026  
Publié le  
ID : 074-247400047-20260511-202605\_03-DE



**SEANCE DU 11 MAI 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 21**

**Date de la convocation : 04 mai 2026**

**Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.

**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_03

**OBJET :** NOMINATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES MEMBRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales

Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ?

Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la CCVV n° 202105\_01 en date du 10 mai 2021,

Vu l'exposé des motifs présenté en date du 11 mai 2026,

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré, décide :

Pour : 24 ( dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

1. De désigner Patrick CHARDON, en sa qualité de Président, en tant que représentant titulaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, et Julie NOVEL VERDAN, en sa

qualité de Vice-présidente de la Communauté de communes de la Vallée Verte, en tant que représentante suppléante, à l'Assemblée générale de l'Agence Territoriale ;

2. D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la Communauté de Communes de la Vallée Verte ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,

3. D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance  
Anne-Gaëlle **DUBOIS**



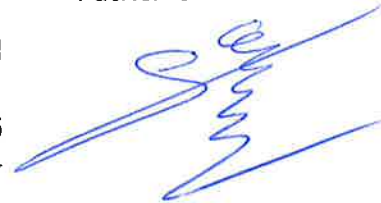
**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

Pour copie conforme,  
Le Président  
Patrick **CHARDON**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260511-202605\_12-DE



**SEANCE DU 11 MAI 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 21**

**Date de la convocation : 04 mai 2026**

**Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.

**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_12

**OBJET :** Recrutement saisonniers saison 2026

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que l'article 323-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président expose également au conseil communautaire qu'il est nécessaire de prévoir du personnel afin d'assurer l'ouverture de la piscine intercommunale pour la saison 2026 et renforcer le service au sein de la déchetterie intercommunale Ces taches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la Collectivité.

Ainsi, en raison des taches à effectuer, il propose au conseil communautaire de créer :

- 5 Emplois non permanents sur le grade d'agent polyvalent dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, et de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée de 4 mois maximum pendant la période d'ouverture de la piscine soit à compter du 18 mai 2026 et jusqu'au 1er septembre 2026.
- 1 Emploi non permanent sur le grade d'agent polyvalent dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, et de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée de 2 mois maximum du 1er juillet au 30 août 2026 au sein de la déchetterie intercommunale.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré, décide :

Pour : 24 ( dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

- **DE CREER** 5 emplois non permanents sur le grade d'agent polyvalent dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, et de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée de 4 mois maximum pendant la période d'ouverture de la piscine soit à compter du 18 mai 2026 et jusqu'au 1er septembre 2026.

- **DE CREER** 1 emploi non permanent sur le grade d'agent polyvalent dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, et de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée de 2 mois maximum du 1er juillet au 30 août 2026 au sein de la déchetterie intercommunale.

La rémunération sera fixée par référence aux cadres d'emplois énoncés ci-dessus.  
Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'établissement public.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents administratifs, mandats et contrats qui interviendront et à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

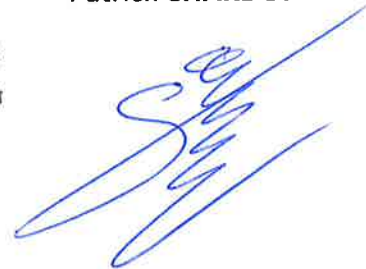
Le Secrétaire de séance  
Anne-Gaëlle **DUBOIS**



**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**  
131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE  
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65  
internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

Pour copie conforme,

Le Président  
Patrick **CHARDON**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260511-202605\_11-DE



**SEANCE DU 11 MAI 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 21**

**Date de la convocation : 04 mai 2026**

**Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.

**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric

**Absent :** /

**Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_11

**OBJET :** Recrutement saisonniers saison 2026

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que l'article 323-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président expose également au conseil communautaire qu'il est nécessaire de prévoir du personnel afin d'assurer l'ouverture de la piscine intercommunale pour la saison 2026. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la Collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil communautaire de créer, à compter du 18 mai et jusqu'au 02 septembre 2026 :

- 3 Emplois non permanents sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives assurant les missions de maître-nageur dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, et de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée de 4 mois maximum pendant la période d'ouverture de la piscine.
- 1 Emploi non permanent sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives assurant les missions de surveillant sauveteur titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré, décide :

Pour : 24 ( dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

- **DE CREER** 3 emplois non permanents relevant du grade d'éducateur des activités physiques et sportives, pour effectuer les missions de maître-nageur suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 18 mai 2026 pour une durée maximale de 4 mois.

- **DE CREER** 1 Emploi non permanent sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives assurant les missions de surveillant sauveteur titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 01 juillet 2026 pour une durée maximale de 2 mois.

La rémunération sera fixée par référence aux cadres d'emplois énoncés ci-dessus.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'établissement public.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents administratifs, mandats et contrats qui interviendront et à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures


Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Anne-Gaëlle **DUBOIS**



**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**  
131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE  
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65  
internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

Le Président  
Patrick **CHARDON**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260511-202605\_08-DE



**SEANCE DU 11 MAI 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 21**

**Date de la convocation : 04 mai 2026**

**Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.

**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric

**Absent :** /

**Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_08

**OBJET :** Tarifs cours de natation et entrées piscine saison 2026.

Monsieur le Président propose de maintenir les mêmes tarifs que les années précédentes à savoir :

**1. Tarifs cours de natation**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire les tarifs suivants :

- 20 € la leçon particulière
- 30 € la leçon particulière ( pour deux enfants/adultes de même niveau)
- 90€ les cinq leçons particulières
- 145€ les cinq leçons particulières pour deux enfants/adultes
- 180€ les dix leçons particulières
- 270€ les dix leçons particulières pour deux enfants/adultes
- 40€ les cinq cours collectifs
- 80€ les 10 cours collectifs.
- Aquagym : 10€ les 45 minutes

**2. Tarifs entrées**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'augmenter les tarifs :

- Gratuité pour les moins de 5 ans
- Tarif enfant pour les moins de 15 ans : 5.00 € :
- Tarif adulte : 6.00 €
- Support carte magnétique : 3.00 €
- Pass non nominatif 10 entrées enfant valable d'une année sur l'autre : 40.00 €
- Pass non nominatif 10 entrées adultes valable d'une année sur l'autre : 50.00 €
- Abonnement saison nominatif enfant : 80.00 €
- Abonnement saison nominatif adulte : 100.00 €

Gratuité pour la personne qui accompagne une Personne à Mobilité Réduite sur présentation de la carte d'invalidité.

### **3. Tarifs entrées surveillance et cours pour les écoles**

- Ecoles : 2€ par élève scolarisé (gratuité pour les accompagnants et les enseignants dans le cadre du savoir nager et durant les créneaux horaires scolaires des classes qu'ils accompagnent)
- Surveillance MNS : 12.5€ la séance
- Enseignement MNS : 12.5€
- 

### **4. Tarifs entrées centre de loisir et groupe**

- Centres de vacances et de loisirs : 2 € par individus (enfants et accompagnants).

Rappel : Pas de gratuité pour les titulaires d'une carte professionnelle de Maître-Nageur Sauveteur ou les titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage aquatique (BNSSA).

Monsieur le Président demande aux élus du Conseil Communautaire de bien vouloir valider ces tarifs.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

Pour : 24 ( dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

**VALIDE** les tarifs présentés ci-dessus pour la saison 2026.

**AUTORISE** le Président à signer tout document et mandat qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance  
Anne-Gaëlle **DUBOIS**



**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)


Pour copie conforme,

Le Président  
Patrick **CHARDON**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL

Envoyé en préfecture le 12/05/2026  
Reçu en préfecture le 12/05/2026  
Publié le  
ID : 074-247400047-20260511-202605\_07-DE



SEANCE DU 11 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 21

Date de la convocation : 04 mai 2026

**Présents :** NOVEL VERDAN Julie - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – VANDENBOSSCHE Clémentine - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - ROSAY Mireille.

**Absents excusés :** Claudie NICAISE - SAILLET Patrick - GUIBERTI Frédéric

**Absent :** /

**Pouvoirs :**

- Claudie NICAISE donne pouvoir à Julie NOVEL VERDAN
- Patrick SAILLET donne pouvoir à Emmanuel BOGILLOT
- Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE

**Secrétaire de séance :** Anne-Gaëlle DUBOIS

N°202605\_07

**OBJET :** Tarifs transports scolaires 2026/2027

La Région AURA demande aux Communauté de Communes en charge des transports scolaires de bien vouloir voter les tarifs de transports scolaires validés par délibération de la Région AURA.

Monsieur Vincent LETONDAL rappelle les tarifs et informe le Conseil Communautaire que seule la région décide des tarifs qui sont appliqués à savoir :

TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES 2026 2027

STATUT	ETABLISSEMENT	HAUTE SAVOIE	Majoration après le 20 juillet 2026 non remboursable	SERVICES UTILISABLES
Elèves ayant droit	Ecole maternelle ou élémentaire	0 €	30 €	Ligne (routière ou ferroviaire) pour se rendre à l'établissement fréquenté + Ensemble des Cars Région (hors lignes spécifiques mentionnées dans le règlement des transports) + Ensemble du TER Auvergne-Rhone-Alpes : Cars TER, Trains TER et Cars Région Express (car tarification SNCF)
	Collège ou Lycée y compris les élèves du circuit Villard/Burdignin inscrits au périscolaire	130 €	30 €	
	DUPLICATA DES CARTES	8 €		
Elèves non ayant droit		225 €	30 €	

**Conditions**

Pour toutes les familles, 50% pour le troisième enfant "payant" soit 65€ et gratuité à partir du quatrième enfant "payant",

Pour les élèves enfants de parents saisonniers : application d'une réduction de 50% soit 65€.

En cas d'inscription tardive à partir du 20 juillet, application pour tous d'une majoration de 30€ non remboursable y compris pour les élèves voyageant gratuitement.

Pour un duplicata, le premier est gratuit et si récidive, le duplicata est facturé 8€.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

Pour : 24 ( dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

**VALIDE** les tarifs des transports scolaires pour l'année 2026/2027.

**AUTORISE** le Président à signer tout document et mandat qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Anne-Gaëlle **DUBOIS**



**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65  
internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

Le Président

Patrick **CHARDON**

